



60 Grande Rue
39140 VILLEVIEUX
Tél : 03.84.85.05.23
Mail : mairie@villevieux.fr

Le 08/09/2026

AVIS À LA POPULATION

Objet : Dégâts liés à la sécheresse (Fissures)

La municipalité informe ses administrés qu'elle **a officiellement déposé** un dossier de demande de reconnaissance de l'état de **catastrophe naturelle** (pour le phénomène de sécheresse) auprès des services de l'État. L'instruction de ce dossier est en cours.

Si vous avez constaté des dégradations sur votre habitation (fissures, affaissements) et que vous ne vous êtes pas encore manifesté, **nous vous invitons à vous signaler en mairie.**

Ce recensement nous permettra :

1. D'appuyer notre dossier en cours auprès de la Préfecture.
2. De vous informer personnellement et sans délai dès la parution de l'arrêté au Journal Officiel (vous n'aurez alors que 30 jours pour le transmettre à votre assurance).

Pour vous signaler, merci de transmettre à la mairie :

- Vos coordonnées complètes (Nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail).
- Un courrier décrivant les dégâts constatés.
- Des photographies des fissures.

Attention : Cette démarche en mairie est indispensable pour notre suivi, mais elle ne remplace pas vos démarches personnelles. Il est fortement conseillé de déclarer ce sinistre à votre compagnie d'assurance habitation dès maintenant.

Cordialement,



Le Maire,
Mickaël GIANOLIO